

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025 - 53
Séance du vendredi 31 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 31 octobre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire.

Madame Célia SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	11
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	04
		Absents :	04

Membres présents : BALDOVINI Antony, BONIFACI Jean-François, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, MAIORE Marie-Laure, PANTALACCI BANCE Antoinette, PISTORESI RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, VENTURINI Dominique

Membres représentés : LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), MANENTI Grégory (Pouvoir à Jeanne RAMAZOTTI), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Marie-Laure MAIORE), TADDEI Laurence (Pouvoir à Célia SAEZ RICCIARDI)

Membres absents : BONY Sarah, CARLOTTI PERGOLA Marie-Ange, LUCIANI Jean-Emmanuel, MERMET Jacques

Date de la convocation : 24 octobre 2025

Date d'exécution : 03 novembre 2025

Date d'affichage : 04 novembre 2025

OBJET : Délibération budgétaire modificative n° 2025 - 01

Le président expose au conseil qu'une délibération budgétaire modificative est rendue nécessaire afin de modifier les autorisations budgétaires initialement votées pour 2025 ; en l'espèce, il s'agira d'intégrer des ressources et des dépenses nouvelles.

1 – Recettes nouvelles

D'un montant global de 105.430, 86 €, elles proviennent des aides procurées par la Collectivité de Corse et par l'Etat pour financer les opérations d'investissement désignées ci-après dont le principe a été validé par le conseil municipal.

Une recette supplémentaire de 59.253, 80 € correspondant aux aides de la Collectivité de Corse ; elle sera à intégrer au compte 13 -Article 1322 - de la section d'investissement.

Libellé opération	N° Opération	Coût HT	Réf. Délibération	Aide CDC	Référence Arrêté	
					N°	Date
Travaux Centre technique	2024 2	15 800,00 €	N° 2024 -30 du 31 mai 2024	9 480,00 €	2025-09-09722	22-mai-25
Rénovation parc informatique PAM	2021 2	6 760,00 €	N° 2023 -58 du 15 déc.2023	4 056,00 €	2025-09-09723	22-mai-25
Études aménagement Padulone	2023 3	8 450,00 €	N° 2024 -39 du 14 juin 2024	5 070,00 €	2025-09-09724	22-mai-25
Achat d'un véhicule technique	2022 4	51 000,00 €	N° 2024 -41 du 14 juin 2024	23 120,00 €	2025-09-09725	22-mai-25
Rénovation parc informatique mairie	2021 2	2 745,00 €	N° 2024 -49 du 14 juin 2025	1 647,00 €	2025-09-09726	22-mai-25
Mise en œuvre signalétique	2021 6	39 702,00 €	N° 2025 -10 du 25 fev. 2025	15 880,80 €	2025-09-09857	03-juin-25
Total recettes Collectivité de Corse				59 253,80 €		

De même, une recette supplémentaire d'un montant de 46.177, 06 € constituée par les aides attribuées à la commune par l'Etat (DETR) sera à imputer aux articles 1321 du chapitre 13.

Libellé opération	N° Opération	Coût HT	Réf. Délibération	Aide Etat DETR	Référence Arrêté	
					N°	Date
Mise en sécurité fossé école Phase 3	2021 3	44 251,00 €	N° 2024 -05 du 30 janv. 2025	22 125,46 €	DCTPP/BFLN° 146	3 juill.2025
Accès STEP Punticciolo	2023 2	48 103,20 €	N° 2024 -06 du 30 janv. 2025	24 051,60 €	DCTPP/BFLN° 149	3 juill.2025
Total Recettes Etat				46 177,06 €		

2 – Dépenses supplémentaires

2 – 1 - Opération N° 9807 - Chemins communaux

Lors du vote du budget primitif pour 2025, l'opération N° 9807 - Chemins communaux a été abondée PAR un crédit de 40. 000 € porté au chapitre 21 ; un reste à réaliser de 72. 580, 95 € ayant par ailleurs été reporté au chapitre 23.

Ces crédits ont été consommés à hauteur de 95.291,80 € et l'opération présente un solde disponible de 17.289,15 €.

La commune souhaite dégager les ressources supplémentaires nécessaires à la couverture de nouvelles charges résultant notamment de l'achat d'une partie de la parcelle D.258 pour un coût de 8. 000 €, approuvé par délibération du conseil municipal N° 2025 – 34 en date du 04 juin 2025, coût auquel il convient d'adjoindre les frais de géomètre (780 €).

La commune envisage par ailleurs pouvoir entamer la régularisation des emprises créées lors des travaux de recalibrage de la route de Punticciolo au détriment de cinq propriétaires fonciers :

N° de parcelle	Contenance	Zonage PLU	Propriétaire	Emprise à régulariser	Prix/m ²	Coût achat
E. 433	5.768 m ²	UD	CESARI Michel	605 m ²	50 €	30 250,00 €
E. 434	825 m ²	UD	PICCHINI DE MONTAIGU	63 m ²	50 €	3 150,00 €
E. 436	499 m ²	UD	GIRARDEAU GIULY	28 m ²	50 €	1 400,00 €
E. 437	103 m ²	UD	BATTESTI Marie	103 m ²	50 €	5 150,00 €
E.1432	6.704 m ²	UD	GIRARDEAU Françoise	167 m ²	50 €	8 350,00 €
				966 m ²	50 €	48 300,00 €

Sur le budget de l'exercice en cours, elle souhaite d'ores et déjà indemniser Monsieur Michel CESARI à hauteur de 30.250, 00 € et ainsi régulariser l'emprise de 605 m² créée sur la parcelle E.433 (les indemnités restant à verser aux autres propriétaires désignés seraient inscrites au prochain budget).

La prise en compte de ces charges nouvelles dont le montant total peut être établi à 40. 000, 00 € génère un besoin de financement de 22.710, 85 € qui doit se traduire par une inscription correspondante en dépenses au chapitre 21 de l'opération N° 9807 - Chemins communaux ;

2-2 – Actualisation échéances emprunts

La modification d'un prêt à taux variable génère un besoin de financement de 3.390, 00 € qui doit se traduire par une inscription correspondante en dépenses au chapitre 66, article 66111.

2 - 3 – Régularisation d'une double prise en charge du bordereau de titres N° 80/2024

Le bordereau de titre N° 80/2024 concernant les loyers du mois de janvier 2024 a fait d'une double prise en charge par le service de gestion comptable de Borgo ; la correction cette anomalie génère un besoin de financement de 4.060, 28 € qui doit se traduire par une inscription correspondante en dépenses au chapitre 67, article 673.

* * *

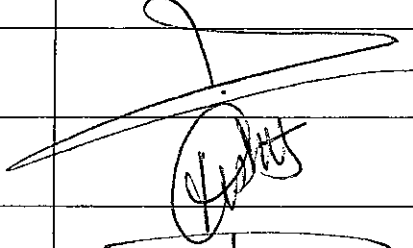
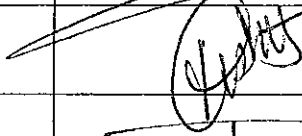
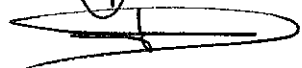








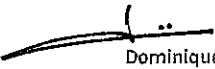


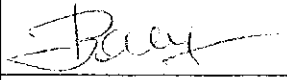
Il y a donc lieu d'effectuer deux opérations d'ordre entre les chapitres 023 (Dépenses de fonctionnement) et 021 (Recettes d'investissement) qui sont chacun réduits de 7.450, 28 €.

Les modifications ci-dessus font l'objet de la délibération budgétaire modificative N° 2025 - 01 qui est proposée au vote du conseil municipal.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses		Recettes	
Compte 023	-7 450,28		
Compte 66111	3 390,00		
Compte 673	4 060,28		
Total	0,00	Total	0,00
Dépenses		Recettes	
Opération 9807 compte 2112	22 710,85	Compte 021	-7 450,28
		Opération 20213 compte 1321	22 125,46
		Opération 20232 compte 1321	24 051,60
		Opération 20212 compte 1322	5 703,00
		Opération 20216 compte 1322	15 880,80
		Opération 20224 compte 1322	23 120,00
		Opération 20233 compte 1322	5 070,00
		Opération 20242 compte 1322	9 480,00
Total	22 710,85	Total	97 980,58

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve la proposition du président et adopte la délibération budgétaire modificative N° 2025 – 01 à l’unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 2025 – 53 : Délibération budgétaire modificative n° 2025 - 01

NOM & PRÉNOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRANCESCHI Jean-Claude Maire Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI Jeanne 1ère adjointe Pouvoir à	X				
LUCIANI Dominique 2ème adjoint Pouvoir à	X				
TADDEI Laurence 3ème adjoint Pouvoir à Célia RICCIARDI	X				 Célia SAEZ RICCIARDI
GIULY Martin 4ème adjoint Pouvoir à	X				
RICCIARDI-SAEZ Celia 5ème adjointe Pouvoir à	X				
CHEYNET Patrick Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MAIORE Marie-Laure Conseillère municipale Pouvoir à	X				
PIRAS Maria-Antonietta Conseillère municipale Pouvoir à M.L MAIORE	X				 Marie-Laure MAIORE
BALDOVINI Antony Conseiller municipal Pouvoir à	X				
BONY Sarah Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI Dominique Conseiller municipal Pouvoir à	X				
PERGOLA Marie-Ange Conseillère municipale Pouvoir à					
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI	X				 Dominique VENTURINI
BONIFACI Jean-François Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LUCIANI Jean-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à					
MANENTI Grégory Conseiller municipal Pouvoir à J RAMAZOTTI	X				 Jeanne RAMAZOTTI
BANCE Antoinette Conseillère municipale Pouvoir à	X				
MERMET Jacques Conseiller municipal Pouvoir à					

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,
Jean-Claude FRANCESCHI

